

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2026

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

Les membres du conseil municipal siégeront à 19 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2026

- Lundi 19 janvier
- Lundi 13 avril
- Lundi 13 juillet
- Mardi 13 octobre
- Lundi 9 février
- Lundi 11 mai
- Lundi 10 août
- Lundi 9 novembre
- Lundi 9 mars
- Lundi 8 juin
- Lundi 14 septembre
- Lundi 14 décembre

Les séances sont diffusées via une plateforme de diffusion en direct, sur le web.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 décembre 2025



Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier  
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 12 décembre 2025)